

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 mars 2025.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX ET MARINE HERLEM.

Ont donné pouvoir : GUY DERACHE A LUDOVIC ROHART, CARINE GAU A GILDA GRIVON, DAVID ACHIN A MARC DUPUIS, SEBASTIEN HENNON A CECILE DUPUIS, MICHEL DEPRez A AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A DIDIER BAERT ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Audrey MILLET et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 4 février 2025 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu du 4 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte Financier Unique 2024 ;
- 2 - Affectation de résultats 2024 ;
- 3 - Fixation du taux des impôts locaux 2025 ;
- 4 - Budget primitif 2025 ;
- 5 - Subventions 2025 ;

- 6 - Conventions avec les structures bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € ;
- 7 - Prix du salon artistique Joël BAERT ;
- 8 - Prime annuelle du personnel municipal ;
- 9 - Mise à jour du tableau des effectifs ;
- 10 - Recrutement de contractuels de droit public ;
- 11 - Groupements de commande CCPC ;
- 12 - Concession de places de stationnement ;
- 13 - Demande de caution solidaire de FLOREVIE ;
- 14 - Signature d'un bail emphytéotique dans le cadre de l'aménagement de terrains de Padel ;
- 15 - Vente d'un terrain avenue Kennedy ;
- 16 - Demandes de subventions au Département au titre des AMP (amendes de police) pour la création de trottoirs et pour la requalification de la RD 953 ;
- 17 - Demande de subvention au Département au titre des PTS (projets territoriaux structurants) pour la RD 953 et la rénovation de l'église Notre-Dame de l'Assomption ;
- 18 - Demandes de subvention à la DRAC pour l'aménagement numérique de la MALLE ;
- 19 - Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre du 27 février 2024 dans l'ancienne école annexe.

- 1 -

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil municipal est invité à adopter le compte financier unique 2024. Ce document fusionne le compte administratif et le compte de gestion. Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retirera du vote.

M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** présente à l'assemblée le compte financier unique établi pour 2024 et qui présente un déficit d'investissement de 32 216.75 € et un excédent de 1 765 228.04 € en section de fonctionnement, résultats doublés par rapport à ceux de l'année précédente. Il précise que ce résultat, favorable malgré le contexte difficile, est le produit d'une gestion rigoureuse des finances couplée à l'évolution à la baisse, après une hausse significative du coût de l'énergie.

➤ **M. le Maire** remercie M. Michel PIQUET pour cette présentation et le félicite, ainsi que les services administratifs, pour l'excellente gestion avec un excédent de fonctionnement qui est doublé entre 2023 et 2024 dans un contexte économique qui est

loin d'être passif. Nous avons pu développer un certain nombre de manifestations exceptionnelles comme par exemple le Salon « Noir Charbon » qui a connu un franc succès, nous avons mis en avant le devoir de mémoire avec le dévoilement du buste du Général de Gaulle et la pose de la stèle en hommage aux cheminots résistants et on a eu la chance d'accueillir le congrès départemental des sapeurs-pompiers du Nord. Notre commune a été particulièrement dynamique et cela n'a pas forcément impacté notre fonctionnement.

Au niveau des investissements, il y a eu le service de gestion comptable et M. le Maire tient à rappeler que c'est un équipement qui reste propriété de la commune pour lequel la commune touche un loyer de 140 000 €/an ; cela permet aussi d'avoir une trentaine de fonctionnaires qui viennent dynamiser le centre-ville d'Orchies. Pour nos habitants, c'est une chance également d'avoir, à proximité, une trésorerie. Enfin et surtout, ça permet de conserver un bâtiment ; si jamais, la trésorerie devait repartir dans d'autres locaux, cela permettrait de récupérer celui-ci.

En ce qui concerne la salle « Alain Plaisant », là aussi c'est une fierté car le club « la Concorde » est le plus vieux club sportif de la Commune et le club attendait la fin des travaux avec impatience comme, par ailleurs, le Tennis de Table qui attendait l'extension de la salle « Novorca ». En ce qui concerne le stade de foot, il y a encore des travaux à faire au niveau de l'éclairage et nous avons aussi une demande pour un terrain synthétique, ce seront les prochaines exigences du Club ; M. le Maire précise que le Club a de très bons résultats et il ressent vraiment une dynamique donc l'amélioration des conditions d'accueil au niveau des vestiaires était nécessaire d'autant plus que ces travaux ont été réalisés en régie, donc par nos agents techniques et c'est une fierté de constater qu'ils savent agir dans les règles de l'art.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et en l'absence de Monsieur le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, ledit compte financier unique 2024.

- 2 -

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** précise que, en raison des résultats qui viennent d'être votés, ainsi que des dépenses et recettes engagées et non mandatées de 2024, les besoins de financement pour la section d'investissement s'élèvent à 48 160,09 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation de cette somme de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement. Le solde de cet excédent, soit 1 717 067.95 € est inscrit en report à nouveau.

- 3 -

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

M. le Maire passe la parole à **M. Michel PIQUET**, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** propose au conseil municipal le maintien des taux communaux d'impôts locaux sur ceux votés l'an dernier et l'année précédente, soit :

- Taux taxe foncière bâti : 48,60%
- Taux taxe foncière non bâti : 59,74%
- Taxe d'habitation : 23,86%

Le produit total attendu est de 4 350 954 €.

➤ **M. le Maire** dit sa satisfaction de maintenir ces taux sans augmentation, de même que les tarifs des services, et alors que la mairie poursuit sa politique d'investissement et de réponse aux besoins des habitants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la fixation du taux des impôts locaux 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire passe la parole à **M. Michel PIQUET**, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** présente, à l'aide de projection sur écran, le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 11 894 597,95 € et en section d'investissement à 6 434 033.31 €. Dans cette section 4 666 816 € sont consacrés aux dépenses d'équipement dont notamment 3 045 677 € pour l'aménagement de la médiathèque « La Malle » et 837 677 € pour les voiries, axes cyclables, trottoirs et feux de signalisation.

Les principales recettes proviennent de subventions obtenues de l'Etat, de collectivités et organismes pour 1 802 943 € du produit de cession d'actifs immobiliers pour 1 140 000 € et du recours à un emprunt de 1 000 000 €. Un premier budget pour la rénovation de l'église est ouvert en vue du bicentenaire de l'immeuble en 2027.

➤ **M. le Maire** félicite **M. Michel PIQUET** pour la présentation de ce budget qu'il qualifie de très honorable au vu du contexte économique et des difficultés auxquelles les Collectivités Territoriales doivent faire face.

Malgré cela, on voit bien que, au niveau fonctionnement comme au niveau investissement, la ville d'Orchies continue de se développer avec la maîtrise de ses dépenses.

Il remercie à nouveau **M. Michel PIQUET** pour ce travail qui est mené avec la collaboration des services administratifs auxquels il associe **Mme Virginie MEAUZOONE**, Directrice Générale des Services, qu'il félicite également, notamment pour la recherche de subventions ; celles-ci permettent de réaliser l'impossible sans augmenter les taux, sans augmenter le tarif des services publics et c'est ainsi qu'il est possible de développer un certain nombre de nos services.

M. le Maire rappelle que lorsque l'on procédera au vote du budget, il faudra également voter les dépenses en faveur de la restauration scolaire, des centres de loisirs et des écoles et l'idée est que la collectivité prenne à sa charge une grande partie du coût de ces différents services publics et que le reste à charge pour les familles reste faible.

Sur les investissements, il y a énormément de projets qui sont en cours mais il y en a deux qui sortent du lot, la médiathèque et la route départementale 953. Il précise qu'une augmentation est prévue pour la médiathèque par rapport au prévisionnel de base. Encore aujourd'hui, lorsqu'il y a des arbitrages à faire sur le chantier, ceux-ci se font toujours en faveur d'une amélioration du projet ; notre architecte a souhaité que l'on puisse

aménager le mur qui a servi de rempart, on aurait pu décider de le démolir. On a préféré garder l'existant afin de faire en sorte que notre patrimoine soit mis en valeur et soit conservé, c'est un des gros projets de cette année.

Il indique que les travaux sur la RD 953 vont permettre de réaliser une piste cyclable et la création de trottoirs afin de sécuriser l'accès à la zone des services publics que ce soit la Pévèle Arena, l'école de musique, le PACBO, la crèche et la gendarmerie. Il faut savoir aussi, que en cas de fortes inondations, un conduit a été aménagé afin d'absorber l'évacuation de l'eau du côté des pâtures.

Sur les animations, M. le Maire propose que chacun s'exprime.

Interventions :

➤ **Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY** prend la parole et évoque la réalisation de la liaison douce Orchies/Coutiches qui a été effectuée l'an dernier et précise qu'elle a croisé énormément de cyclistes en empruntant cette voie ; c'est un cheminement apaisé et accessible à toutes les classes d'âge. Elle évoque également la liaison Orchies/Nomain et surtout la liaison Orchies/Beuvry qui est en cours de réalisation et qui répond à une attente d'un certain nombre de parents d'élèves très inquiets à l'idée que leurs enfants se rendaient au stade ou à l'école de musique en empruntant un axe qui n'était pas du tout sécurisé. Et plus loin, vers la voie verte, il y aura un maillage où l'on pourra faire du vélo en toute sécurité et qui permettra, on l'espère, de décongestionner l'afflux de voitures.

➤ **Mme Lise FOUCART** met l'accent sur la gestion rigoureuse ; c'est cette gestion qui a permis de réaliser de gros investissements dont la construction de la médiathèque « La Malle » et cette malle « aux trésors » sera pleine « de trésors » ; elle est située en centre-ville, très accessible pour les orchésiens et pour les autres visiteurs ; ce sera un service de qualité avec la mise en valeur du patrimoine et un magnifique jardin avec des arbres remarquables qui sont centenaires ; de plus, c'est un poumon vert en centre-ville et c'est extraordinaire.

Elle précise également que cette bonne gestion permet de créer, d'innover et d'accueillir de belles actions culturelles avec l'organisation du salon « Noir Charbon » pour lequel nous avons accueilli près de 2 500 personnes et 50 auteurs ; il y a eu également l'organisation d'un festival de musique classique ; ces deux évènements ont connu un gros succès. Aussi, elle est très contente d'accueillir, cette année, la manifestation les « Chicoriades » car cela fait maintenant 10 ans que cette fête n'a pas eu lieu et celle-ci revient pour le plaisir de tous, le dimanche 15 juin 2025.

➤ **Mme Nelly THIEFFRY** est ravie de dire que l'année 2024 a été une année formidable avec l'aboutissement de certains projets comme la salle des sports « Alain Plaisant » ou la salle « Novorca » ; elle signale que les effectifs ont pratiquement doublé

en tennis de table et c'est aussi un équipement qui pourrait, à l'avenir, accueillir les championnats de France de tennis de table et elle indique que le club est prêt à s'engager pour l'organisation de cet évènement. Elle précise que des projets se sont terminés et d'autres sont en cours comme dans les écoles ou à la cantine scolaire et elle signale qu'on va accueillir une classe supplémentaire ; Mme Nelly THIEFFRY fait savoir que les enseignants sont contents de travailler dans nos écoles et sont reconnaissants des moyens fournis par la Municipalité.

➤ **Mme Marie-Josée MASSON** remercie la Municipalité pour tout ce qu'elle fait pour les aînés d'Orchies. Elle cite les manifestations prévues cette année : il y a quelques jours, un carnaval était organisé avec les 2 clubs des aînés (le club de la municipalité et le club de l'amitié avec, comme responsable Gilda GRIVON) ; au mois de Mai est prévue une intervention à l'EHPAD pour la fête des mères ; en juin, est organisée une sortie dans le restaurant-dansant au « Père Mathieu » à Landrecies, est prévue également la fête de la musique avec la venue d'un duo de chanteurs ; en octobre, dans le cadre de la semaine bleue, un concert d'accordéon sera organisé et en fin d'année, le repas des aînés et la distribution du colis des aînés, sans oublier dans le courant de l'année l'organisation de la chandeleur et la galette des rois.

Elle précise que la ville d'Orchies compte 1 400 aînés. Elle évoque également l'organisation d'un repas intergénérationnel avec les enfants du centre de loisirs ; une fois ce sont les résidents de l'EHPAD qui vont déjeuner au restaurant scolaire et la fois suivante, ce sont les enfants du centre de loisirs qui déjeunent à l'EHPAD, avec les résidents.

Elle précise que seront organisées, à destination des personnes âgées, des réunions de prévention pour adopter les bons gestes et garantir la sécurité ; la prochaine réunion est prévue le 14 avril à 14h30, salle des fêtes de la Mairie.

➤ **M. le Maire** souligne qu'une convention a été signée avec « Granny et Charly » pour accompagner nos aînés.

➤ **M. Roger VANDEVYVERE** prend la parole et il commence par évoquer la manifestation qui a eu lieu le 10 novembre 2024 à l'occasion de l'inauguration de la stèle du Général de Gaulle ; cet évènement a eu un gros succès avec la présence de 57 porte-drapeaux. Il précise que le 6 septembre prochain aura lieu une manifestation qui se déroulera sur le parvis de la Mairie à l'occasion de la fin de la guerre de 1945. Il précise également que, à l'occasion de la Ste Geneviève, prévue le 22 novembre, et en collaboration avec la Gendarmerie d'Orchies, une fête sera organisée et tous les gendarmes du canton seront invités.

Il remercie la Municipalité pour la commande d'un nouveau drapeau qui est en cours de fabrication ; il servira aux jeunes porte-drapeaux, c'est-à-dire les porteurs de

mémoire ; il précise que l'association forme actuellement, avec l'UFC Lille, des cadets porte-drapeaux ; d'ailleurs, M. Roger VANDEVYVERE rappelle qu'il faut recruter des jeunes pour les former afin que les anciens puissent passer le relais.

➤ **M. Cécil DEMULIER** prend la parole en évoquant ses deux délégations, c'est-à-dire la vie associative et la culture, en collaboration avec Mme Lise FOUCART.

Tout t'abord, il remercie l'ensemble du conseil municipal d'avoir maintenu les subventions pour 2025. Le tissu associatif est quand même très important, on peut le remarquer avec le forum des associations qui a lieu tous les ans et qui rapporte un vif succès et il souligne que c'est un grand moment de convivialité.

Au niveau de la culture, il revient sur l'achat de la Tour à Diable et il remercie la Municipalité car c'est un patrimoine important et emblématique de la ville d'Orchies. Cela permet aux orchésiens et aux associations de voir cette Tour et de faire une visite lors de manifestations organisées comme le téléthon ou encore les journées du patrimoine.

➤ **Mme Nathalie GABRYELEWCIZ** évoque les centres de loisirs et précise que, grâce au budget, la Municipalité a pu maintenir une offre intéressante sur tous les séjours proposés aux familles. Depuis 2 ans, il y a une forte affluence, tant au niveau des petites, qu'aux grandes vacances. Les séjours sont pleins et les équipes travaillent sur la diversité des séjours et des animations. Un travail qui se fait également avec « Positive Lab » car depuis l'année dernière, on permet à des enfants en situation de handicap d'inclure les centres aérés à mi-temps ou à temps plein et d'avoir une meilleure prise en charge grâce aux formations qui sont dispensées aux animateurs et aussi, en raison de la forte affluence, de recruter des animateurs en conséquence.

➤ **M. Marc DUPUIS** ajoute, que malgré un contexte économique général assez morose, la ville d'Orchies continue de bouger avec des projets concrets et innovants qui transforment favorablement notre cadre de vie. A propos de sa délégation, il cite l'étude de la création d'un réseau de chaleur, des efforts qui sont faits pour la rénovation du bâti communal, la réutilisation des bâtiments existants et la réhabilitation. Il évoque également le déploiement des bornes électriques pour répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des citoyens.

En ce qui concerne le végétal, il évoque la réfection de la route entre Orchies et Beuvry, des arbres et de nombreux massifs seront plantés sur une longueur de 3 km. Il évoque un projet de cour d'école durable ; aujourd'hui, les cours sont bétonnées et demain elles deviendront des lieux de sensibilisation à la biodiversité et aux besoins exprimés et souhaités par les enfants.

Notre ambition sera de généraliser, au plus vite, dans chacune de ces cours d'école, ces aménagements. Ces projets ne peuvent se réaliser sans la coopération étroite des

partenaires institutionnels qui nous apportent, soit un appui technique (une expertise) ou un moyen financier.

Enfin, M. Marc DUPUIS précise que le budget n'est pas seulement un exercice comptable, c'est surtout une expression concrète de la volonté de l'ensemble de la Municipalité de faire d'Orchies une ville durable et agréable à vivre pour l'ensemble de ses habitants.

➤ **M. le Maire** reprend la parole et remercie M. Marc Dupuis pour son intervention. Il évoque, à nouveau, quelques points importants :

Tout d'abord, Monsieur le Maire est fier de dire que, à ce jour, nous récoltons le fruit de l'investissement effectué sur l'éclairage public (éclairage leds) ; il rappelle que cet investissement a coûté plus d'un million d'euros à la collectivité. Il évoque également le projet de la Maison de la Solidarité pour lequel M. Marc Dupuis a énormément travaillé et souhaite qu'il donne d'avantage d'explications sur ce sujet.

M. le Maire aborde également des travaux à l'Eglise, là encore un gros projet puisqu'en 2027, on fêtera le bicentenaire et depuis quelques mois un travail est effectué avec la Paroisse pour mettre en place un certain nombre d'actions pour cette manifestation.

Un évènement important, celui de la manifestation « Ferme en Ville » qui se déroulera sur la Place du Général de Gaulle, les 16, 17 et 18 mai prochains ; cette manifestation a eu lieu, la première fois, en 2017 et a attiré plus de 25 000 personnes en trois jours. Cette fête permettra aux enfants des écoles d'y participer et de rencontrer des exploitants agricoles.

Enfin, M. le Maire rappelle que le 7 juillet prochain, la ville d'Orchies verra, à nouveau, le passage du Tour de France, une journée de fête avec différentes animations.

➤ **M. Marc DUPUIS** reprend la parole pour dire quelques mots sur l'éclairage public ; on est, effectivement, passé en éclairage leds et si ce n'est des économies financières, ça permet également de grandes économies de consommation et ces économies nous permettent d'avoir une stabilité financière.

A la demande de M. le Maire, il donne des explications sur la Maison de la Solidarité. Il rappelle que le projet est de déplacer le secours populaire et les restos du cœur à l'ancien local du centre d'incendie et de secours et d'y ajouter une épicerie solidaire. Actuellement, les services techniques sont en train de réaliser des travaux de réhabilitation (issues de secours, nouvelles portes, cloisons) pour accueillir, au mieux, ces trois associations le plus rapidement possible (au cours du 2 ou 3^{ème} trimestre). Ce déménagement permettra aussi de libérer de l'espace pour un projet qui serait de créer

un aménagement paysager et piétonnier afin de sécuriser le déplacement des enfants et des familles entre les différentes écoles.

➤ **Monsieur le Maire** revient sur la Maison de la Solidarité. Il précise que l'avantage de pouvoir réunir ces trois associations caritatives, c'est aussi permettre des échanges et surtout c'est l'idée que chacune de ces associations a une position différente, par rapport aux personnes en situation sociale compliquée, d'apporter un savoir-faire différent ; dans l'épicerie solidaire, les bénéficiaires devront réaliser un acte d'achat alors que pour les restos du cœur, il s'agit là d'un don ; la demande n'est pas du tout la même, par conséquent, il faudra bien accompagner les bénéficiaires.

➤ **Mme Amandine DUQUESNE-PEQUEUX** ajoute que l'épicerie solidaire va proposer des ateliers aux personnes en situation de précarité comme par exemple, des ateliers antigaspi et aussi comment cuisiner pour mieux manger.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, ledit budget primitif 2025.

-5-

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

M. le Maire passe la parole à **M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.**

➤ **M. Michel PIQUET** rappelle que la liste des subventions aux associations a été transmise aux conseillers municipaux en annexe des documents budgétaires.

Il précise également que le postulat est de maintenir la totalité des subventions accordées cette année sur les mêmes bases que l'an dernier. Quelques nouvelles associations ont été créées dans la commune, ont été bénéficiaires d'attribution et certaines associations dissoutes sont enlevées de la liste. Le total des aides accordées représente une somme de 491 450 €.

Il est rappelé que les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- David ACHIN, membre de l'Amicale Laïque
- Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot
- Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Ludovic ROHART, Président de la SPL
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN

➤ **M. le Maire** précise que, aucune association n'a vu son budget baissé pour cette année 2025. Il signale que certaines associations peuvent bénéficier de primes exceptionnelles et il y a aussi des associations qui se sont créées comme par exemple « La Pevelissima » (jumelage avec la ville de Cefalu en Sicile) ; ces associations nouvellement créées ont reçu une subvention.

➤ **Mme Audrey MILLET** signale que, avec ses collègues, Patrick FREMAUT et Cécil DEMULIER, elle est régulièrement en contact avec les associations en participant à leur manifestation et à leur assemblée générale et elle fait savoir que cette subvention est très importante pour elles et que certaines associations ne pourraient pas survivre sans cette aide financière. Aussi, elle précise que la Municipalité fournit une grande aide matérielle et technique, sans oublier l'utilisation et l'entretien des locaux.

➤ **M. Patrick FREMAUT** prend la parole et revient, au préalable, sur deux termes que Monsieur le Maire a employé : avec « raison » et avec « maîtrise » et qui sont significatifs de la bonne gestion saine et équilibrée du budget que ce soit dans le fonctionnement que dans l'investissement.

Au niveau associatif, il précise que la ville d'Orchies compte 120 associations dont une quarantaine sportives. Ce qui rend également le dynamisme de notre commune d'offrir un panel sportif le plus diversifié possible. Bien entendu, il y a l'association de Basket qui reçoit un nombre extrêmement important d'adhérents ; également le club de football qui compte 120 licenciés et au niveau résultat, le club est 3^{ème} et c'est une belle performance et c'est aussi grâce à la subvention qui leur est versée mais aussi au niveau matériel avec la réfection des vestiaires. M. Patrick FREMAUT souligne qu'il est très important d'accompagner l'ensemble de nos clubs.

➤ **M. le Maire** insiste sur l'aide apportée aux associations. Il ne faut pas oublier l'aide technique et humaine et rappelle que les services techniques sont constamment occupés le vendredi ou le lundi à accompagner les associations dans leurs manifestations qu'elles organisent le weekend. Il confirme que les associations sont très bien

accompagnées et que notre commune est dynamique, c'est reconnu, même en métropole lilloise.

➤ **Enfin M. Cécil DEMULIER** insiste sur le fait que le poumon de notre ville, c'est la vie associative. D'année en année, on a de nouvelles associations, une dizaine en plus pour 2025 ; lorsqu'il se déplace à l'occasion d'évènements organisés par les diverses associations, il trouve que les gens sont heureux et il ressent cette convivialité qui est, à ses yeux, très importante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ACCORDE, à l'unanimité, lesdites subventions 2025 versées aux associations.

-6-

**CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES BENEFICIAINT D'UNE
SUBVENTION D'UN MONTANT SUPERIEUR A 23 000 €**

M. le Maire donne la parole à **M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.**

➤ **M. Michel PIQUET** rappelle qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

→ L'Académie de musique : 103 000 €

→ La SASP-BCO : 100 000 €

→ Le BCO Association : 80 000 €

→ La SPL de la Pévèle : 40 000 €

→ Le Stade Orchésien : 33 000 €

→ Ferme en Ville : 30 000 €

Une convention sera signée spécialement avec le Président de la Structure et **M. le Maire.**

Ludovic ROHART, Président de la SPL, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, la signature d'une convention pour lesdits organismes.

-7-

PRIX DU SALON ARTISTIQUE JOEL BAERT

M. le Maire donne la parole à Didier BAERT, adjoint aux Fêtes et cérémonies.

➤ **M. Didier BAERT** précise que le salon artistique « Joël BAERT » aura lieu à l'hôtel de ville les 7, 8 et 9 juin 2025. Dans ce cadre, il est proposé de voter les prix suivants :

→ Grand prix de la ville d'Orchies (section huile) : 100 €

→ Grand prix de la ville d'Orchies (section aquarelle) : 100 €

→ Grand prix de la ville d'Orchies (section pastel) : 100 €

→ Grand prix de la ville d'Orchies (section sculpture) : 100 €

→ Grand prix de la ville d'Orchies (section tapisseries) : 100 €

→ Prix Joël BAERT : 150 €

➤ **M. le Maire** précise qu'il s'agit du 40^{ème} salon artistique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, lesdits prix attribués à l'occasion du salon artistique 2025.

-8-

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL MUNICIPAL

La prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

➤ **M. le Maire** propose de porter ce montant, en 2025 à :

→ 1 700 € pour les titulaires (au lieu de 1 665 €)

→ 1 805 € pour les non titulaires (au lieu de 1 770 €)

Il précise que cette prime est versée en deux fois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, ladite prime annuelle du personnel communal.

-9-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à un avancement de grade, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juin 2025.

➤ **Mme Nelly THIEFFRY** prend la parole et souhaite préciser que, à chaque fois qu'un agent obtient un concours, on crée le poste afin de récompenser l'agent pour son travail.

➤ **M. le Maire** précise tout de même qu'il est possible de créer un poste sans pour autant nommer l'agent sur ce poste.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur de 2^{ème} classe.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de l'autoriser à recruter :

→ Un CDD à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 au service urbanisme et accueil.

→ Un CDD à temps complet du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 au service ressources humaines.

Et l'autoriser également à faire appel à un vacataire pour l'ouverture et la fermeture des portes du parc du Millénum - Jean MONTOIS pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

➤ **M. le Maire** donne des explications sur les CDD et notamment celui affecté au service urbanisme et à l'accueil de la Mairie ; il précise qu'il s'agit là, d'un agent qui n'a pas encore fait le choix d'intégrer la fonction publique ; c'est un agent qui va passer le concours de professeur des écoles et qui a souhaité bénéficier d'un CDD.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, lesdits recrutements.

GROUPEMENTS DE COMMANDE DE LA CCPC

M. le Maire passe la parole à **M. Marc DUPUIS**, adjoint à la transition énergétique.

➤ **M. Marc DUPUIS** rappelle que, lors du Conseil Communautaire du 24 février dernier, la Communauté de communes Pévèle Carembault a approuvé la création de deux groupements de commandes concernant :

- Les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Les vérifications et la maintenance des extincteurs.

Il précise que ces groupements visent à mutualiser les procédures de mise en concurrence, optimiser l'efficacité des opérations d'achat, obtenir les conditions tarifaires avantageuses et bénéficier de prestations de service de qualité.

L'adhésion à ces groupements nous permettrait donc de réduire le coût, de bénéficier d'expertise technique et juridique de la Communauté de Communes. Au vu de ces éléments, il propose, donc, d'adhérer à ces deux groupements de commande.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, d'adhérer à ces deux groupements de commande.

-12-

CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la Caisse d'épargne Hauts-de-France.

Monsieur le Maire passe la parole à **M. Marc DUPUIS**, adjoint à la transition écologique.

➤ **M. Marc DUPUIS** fait savoir que le propriétaire de l'immeuble souhaite effectuer un projet de réhabilitation et de restructuration visant à créer 3 logements de type II, ceux-ci nécessitent la création de places de stationnement. Au regard de l'emprise foncière dans cette situation et dans notre commune, il n'est, effectivement, pas possible de créer ces places de stationnement. Dans le cadre du PLU, ce projet nécessite la création de 3 places de stationnement, dans un rayon de 300 mètres.

Conformément au code de l'urbanisme, nous faisons donc appel à la rédaction d'une convention de concession de places de stationnement, outil juridique qui s'avère nécessaire dans ce contexte pour respecter la réglementation urbanistique et optimiser l'utilisation des ressources de stationnement existantes à Orchies.

Il est proposé que la ville concède 3 places de stationnement sur le parking public situé à proximité, rue Louis Wattrelot, pour un coût total de 45 000 €, soit 15 000 € par place.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, la signature de ladite convention.

- 13 -

DEMANDE DE CAUTION SOLIDAIRE DE FLOREVIE

M. le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** explique que la société FLOREVIE propose un programme de 21 logements au Carnoy, rue des Jonquilles. Dans ce cadre, la ville est sollicitée pour octroyer une garantie solidaire pour leur emprunt bancaire. Il précise que cette procédure est assez récurrente car, depuis des années, la commune octroie des garanties bancaires pour la construction de logements sociaux. C'est une nouvelle demande qui se présente à nous.

Ce prêt, auprès du Crédit agricole, est d'un montant de 3 787 000 € pour une durée de 22 ans.

Il propose donc de donner un accord de principe à FLOREVIE, dans l'attente de recevoir le contrat de prêt signé par le Crédit agricole et FLOREVIE.

➤ **M. le Maire** précise qu'il s'agit de logements en « accession à la propriété » même si FLOREVIE est un bailleur social ; c'est un produit qui s'appelle « logement tarifaire », ce qui permet à des personnes de pouvoir louer pendant 1 an ou 2 maximum (délai fixé dans la convention entre FLOREVIE et l'acheteur) et d'avoir une option d'achat au terme du délai. Si au bout de cette période qui a été négociée, l'intéressé ne souhaite pas acheter la maison, il devra déménager pour que le bien soit, de nouveau, remis en vente. C'est un produit qui a été mis en place par le gouvernement et qui permet à des communes comme la nôtre, où le produit foncier est très important, de leur permettre un parcours résidentiel ; la période de 1 ou 2 ans permet au bailleur de voir si la personne peut supporter un prêt plutôt qu'une location.

M. le Maire insiste sur le fait que ce n'est pas du locatif social, c'est important de le préciser.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ACCORDE, à l'unanimité, l'octroi de cette garantie solidaire.

-14 -

**BAIL EMPHYTEOTIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE
TERRAINS DE PADEL**

Il est proposé de signer un bail emphytéotique d'une durée de trente ans avec la société Padel du Pévèle, située 38 rue de Fleurus à Orchies, représentée par M. Samuel TYTGAT.

M. le Maire passe la parole à M. Patrick FREMAUT, conseil municipal délégué aux Sports.

➤ **M. Patrick FREMAUT** explique que le terrain pris à bail est une parcelle originellement cadastrée section AI numéro 67 lieudit Carrière dorée, correspondant aux terrains extérieurs du Tennis du Pévèle. L'obligation du preneur consiste à la construction de trois terrains de Padel. La redevance globale sera de 46 500 €, versée en totalité à la date du commencement du bail. Elle correspond au coût de réfection de la toiture du club house. Il propose d'autoriser M. le Maire à signer ce bail, sous réserve :

→ De l'obtention du permis de construire relatif à la construction de trois terrains de Padel, purgé de tout recours et retrait.

→ De la signature d'un accord avec le club de tennis sur les modalités de partenariat entre le club et la société Padel du Pévèle.

➤ **M. le Maire** prend la parole pour donner quelques explications. Il précise que cela fait l'objet d'une entente tripartite entre l'investisseur, la ville d'Orchies et le Tennis Club Orchies Pévèle que nous avons rencontré à plusieurs reprises et avec qui, il a été acté le fait que la ville s'engagerait à pouvoir financer des terrains de Padel et puis il se trouve que c'est un sport qui est particulièrement développé en ce moment.

Il a reçu plusieurs propositions dont celle-ci qui est intéressante avec une prise en charge de l'investissement par M. Tytgat ; en contrepartie, la ville d'Orchies qui demandait à pouvoir bénéficier d'un loyer, en l'occurrence, le montant du loyer est de 46 500 euros ; cette somme correspondant à des frais de réfection de toiture du club house que la commune aurait dû supporter (l'investisseur prend en charge ces frais).

Il faudra ensuite, si la signature du bail est acceptée, que l'investisseur revienne devant l'association du Tennis Club Orchies Pévèle, lequel va pouvoir profiter de ces courts et va pouvoir obtenir de l'argent en les louant ; l'investisseur va demander à l'association de reverser une partie de ses bénéfices pour payer l'investissement.

➤ **M. Patrick FREMAUT** se dit très ravi d'accueillir ce nouveau sport à Orchies car il a, beaucoup, été sollicité et le Padel est un sport en vogue actuellement ; aussi, il se réjouit que cette situation ne coûte rien à la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, la signature de ce bail emphytéotique.

- 15 -

VENTE DU TERRAIN AVENUE KENNEDY

Monsieur le Maire passe la parole à **Mme Audrey MILLET**, conseillère municipale aux Sports.

➤ **Mme Audrey MILLET** rappelle qu'il est proposé au conseil municipal de vendre, au profit d'une société représentée par M. Daniel CHAIB, les parcelles section D n° 2084, 2085, 2173, 1532, 2395, 2550p, 3166, 189 et 1533p.

La cession est négociée au prix de 600 000 €.

Il s'agit d'une partie des parcelles achetées par la ville pour la construction du service de gestion comptable et laissée libre par l'assiette foncière du nouvel équipement.

Le projet architectural envisagé est réparti sur trois plots. Il permettra la construction de 29 logements étudiants comprenant 143 chambres.

➤ **M. le Maire** explique que l'idée est de valoriser la section foncière qui reste disponible à côté du service de gestion comptable donc à proximité immédiate de la gare et il se trouve que de nombreux étudiants nous font des demandes d'occupation de locaux sur la ville d'Orchies. Aujourd'hui, il n'existe aucune résidence pour les jeunes étudiants. La municipalité a eu plusieurs offres par des promoteurs immobiliers et nous avons retenu cette offre de 600 000 €. Il précise qu'on sera la première commune de taille moyenne, hors métropole lilloise, à proposer ce genre de logements étudiants, en co-location. C'est une belle opportunité car c'est à proximité immédiate de la gare et il sera possible de rejoindre Lille ou Valenciennes en l'espace de quelques minutes.

M. le Maire a justement été contacté par la SNCF qui a fait savoir que, en raison des travaux sur la ligne : Lille-Val de Sambre- Avesnois, la gare d'Orchies allait bénéficier de trains supplémentaires aux heures de pointe. Il faut savoir que, à ce jour, 1 100 000 usagers prennent le train par an et ça ne fait qu'augmenter. Bien entendu, on devra faire face à d'autres problématiques, comme le stationnement. C'est pour cela qu'on travaille également sur l'axe Gare/Centre-Ville pour les déplacements etc...

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, la vente du terrain, avenue Kennedy.

-16 -

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DU NORD
AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION DE
TROTTOIRS ET LA REQUALIFICATION DE LA RD 953

Monsieur le Maire passe la parole à **Mme Lise FOUCART**, conseillère municipale à la Culture.

➤ **Mme Lise FOUCART** explique que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives pour les communes de moins de 10 000 habitants, le Département peut financer certains aménagements dans le cadre de la circulation routière. Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le Département à ce titre pour les aménagements suivants :

→ Une demande de subvention de 25 000 € pour la création du giratoire à l'intersection des rues Charles Flon, Claude Jean et la route de Marchiennes, soit le plafond de subvention.

→ Une demande de subvention de 25 000 € pour la création du giratoire à l'intersection des rues Claude Jean et de la Poterne.

→ Une demande de subvention de 29 408.71 € pour la création de trottoirs domaine de la Bergerie, soit 50 % du montant prévisionnel de 58 817.42 € HT.

→ Une demande de subvention de 25 450 € pour la création d'un trottoir entre le cimetière de Nomain, soit 50 % du montant prévisionnel de 50 900 € HT.

➤ **M. le Maire** rappelle que le produit des amendes de Police pour une commune comme Orchies ne rentre pas dans le budget de la commune mais dans le budget du Département. Donc de demander de telles subventions est, d'une certaine façon, de récupérer le coût des amendes de Police. D'ailleurs, il signale que la Commune est équipée d'un dispositif de vidéo surveillance et cet équipement est assumé par le budget de la commune.

Aussi, M. le Maire signale qu'il a été, à plusieurs reprises, interpellé par des habitants qui insistent sur le fait que les poubelles ne sont pas rentrées en temps et en heure. Depuis la période estivale et à trois reprises, un flyer a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres d'Orchies, rappelant la règle du jeu et invitant les personnes qui s'estiment dans une situation exceptionnelle (étroitesse des locaux, exigüité ou autre) à se manifester auprès de la Mairie. Il remercie M. Marc Dupuis, assisté de la police municipale et des services techniques qui se sont rendus sur place et ont visité les lieux et ont acté, selon le cas, l'impossibilité de ne pas pouvoir rentrer les poubelles et cela représente une infime minorité de cas.

Par conséquent, M. le Maire profite de la présence de la presse pour signaler que, à partir de la semaine prochaine, si les poubelles ne sont pas rentrées, la Police Municipale pourra verbaliser et indiquer que l'amende est de 135 euros. Cela permettra d'assurer l'esthétique de la Ville mais c'est avant tout, pour garantir la sécurité car les jeunes enfants, les familles avec des poussettes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont obligés d'emprunter la chaussée et cela devient intolérable.

Il en profite pour rappeler que la Police Municipale verbalisera également pour les déjections canines.

M. le Maire remercie la Gendarmerie qui nous prête main forte pour ces deux actions qui seront menées, concomitamment, avec la Police Municipale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, lesdites demandes de subventions auprès du Département du Nord.

-17 -

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT AU TITRE DES P.T.S.
(PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS) POUR LA
REQUALIFICATION DE LA RD 953

Monsieur le Maire passe la parole à Cécil DEMULIER, conseiller municipal à la Vie Associative.

➤ **M. Cécil DEMULIER** explique que le dispositif des Projets Territoriaux Structurants (PTS) est un fonds du Département du Nord dédié aux projets qui rayonnent à l'échelle de plusieurs communes et renforcent l'attractivité du Département.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un soutien du Département au titre des P.T.S. pour les phases 2 et 3 de la requalification de la RD 953.

La subvention demandée est de 386 647,98 €, soit 36,58 % du montant total HT des travaux. Le coût de la phase 2 est de 369 894,50 € HT et celui de la phase 3 de 625 280,25 € HT.

Pour rappel, pour la phase 1, le Département a voté une subvention de 260 000 € au titre des P.T.S., soit 44,4% du coût de 585 586,48 €, ainsi qu'une subvention de 173 020 € au titre de l'AAT.

Il propose également de demander un soutien financier concernant la rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption. La subvention demandée est de 288 541,93 €, soit 40 % du montant prévisionnel des dépenses.

Les travaux envisagés pour le bicentenaire de l'église sont les suivants :

- Création de vitraux et d'une œuvre sacrée ;
- Mise en valeur des éléments remarquables ;
- Remplacement du bourdon de la cloche ;
- Réparation de l'orgue ;

- Remplacement du chauffage et de l'éclairage ;
- Réfection des peintures intérieures ;
- Achat de nouveaux bancs.

➤ **Monsieur le Maire** prend la parole et félicite Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services, d'avoir eu l'idée de faire, cette année, une demande de subvention au titre des P.T.S. pour les travaux de rénovation de l'Eglise. Il évoque notamment les élections municipales de 2026 et les élections régionales et départementales de 2027 ; par conséquent, Monsieur le Maire pense qu'il faut tenter notre chance pour cette année auprès du département, afin d'obtenir une subvention en faveur de notre église, en supplément de ce qui a déjà été acté pour la route départementale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

SOLLICITE, à l'unanimité, lesdites demandes de subventions auprès du Département au titre des P.T.S.

-18-

DEMANDES DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LE PROJET NUMERIQUE DE LA MALLE

Il est proposé de solliciter la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) pour le projet numérique de la MALLE.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la Transition écologique.

➤ **M. Marc DUPUIS** prend la parole et explique que le projet numérique de la Malle incarne une ambition de moderniser les infrastructures et d'offrir aux concitoyens des services innovants, inclusifs et adaptés aux défis contemporains.

Il précise que ce projet s'inscrit dans une démarche volontariste et une vision de la médiathèque comme un espace culturel dynamique et connecté. Avec un investissement total estimé à 87 500 € HT, la municipalité sollicite une subvention auprès de la DRAC à

hauteur de 43 750 €, soit 50 % du coût global. Ce soutien financier est essentiel pour concrétiser cette initiative ambitieuse.

Il cite les composantes du projet qui sont variées :

→ L'Automatisation et la fluidité des emprunts, retours et réservations, pour un montant prévisionnel de 21 000 € HT ; cette avancée permettra aux usagers de bénéficier d'une expérience simplifiée et autonome grâce à des technologies modernes telles que les automates RFID et libéreront également nos équipes des tâches répétitives pour se concentrer sur leur rôle d'accompagnement.

→ L'Accès au numérique avec un investissement de 38 000 € HT qui permettra d'offrir des dispositifs interactifs, favorisant l'inclusion numérique et la diffusion du savoir.

→ Un espace jeux vidéo pour un montant de 3 500 € HT qui permettra de créer un espace ludique et qui contribuera à renforcer la cohésion sociale tout en valorisant le jeu comme objet culturel et éducatif.

→ Agrilab à hauteur de 12 000 € HT qui correspond à un atelier technologique favorisant l'innovation en mettant à disposition des outils numériques pour des projets créatifs et collaboratifs.

→ Un salon de musique avec un investissement modeste mais significatif de 1 000 € HT ; c'est un espace qui permettra aux habitants d'explorer une pratique musicale.

→ L'auditorium pour un montant prévisionnel de 12 000 € HT ; ce lieu pourra accueillir des événements culturels variés renforçant l'attractivité de la médiathèque.

M. Marc DUPUIS explique que ce projet représente une vision audacieuse pour faire de la médiathèque un moteur d'inclusion sociale, d'innovation et de vitalité culturelle. En investissant dans ces équipements numériques, on affirme la volonté de réduire les inégalités d'accès à la culture tout en répondant aux attentes des générations actuelles et futures.

Il invite donc le conseil municipal à voter en faveur de cette délibération afin que la municipalité puisse bénéficier du soutien indispensable de la DRAC et ainsi concrétiser ce projet ambitieux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

SOLLICITE, à l'unanimité, les demandes de subventions pour le projet numérique de la médiathèque « La Malle » auprès de la DRAC.

-19-

**PROCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AU SINISTRE
DU 27 FEVRIER 2024 DANS L'ANCIENNE ECOLE ANNEXE**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

➤ **M. Michel PIQUET** rappelle qu'un incendie s'est déclaré le 27 février 2024 dans les locaux de l'ancienne école Jules Ferry, rue Gaston Leroy. Il y a eu des dégâts relativement importants et la ville a donc interpellé son assurance, la SMACL ASSURANCES SA.

Dans ce cadre et sur la base des devis fournis pour la reconstruction à l'identique, les experts ont évalué le préjudice d'un montant de 376 887 € TTC, soit 314 072,50 € HT. L'assureur propose donc un protocole d'accord transactionnel d'un montant de 315 000 €.

Il propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

➤ **M. le Maire** prend la parole pour signaler que c'est une question qui a été ajoutée à l'ordre du jour car M. Michel PIQUET et Mme Virginie MEAUZOONE ont reçu une proposition de l'expert et il faut la ratifier au plus vite en sachant qu'il s'agit d'une compensation d'un sinistre survenu en 2024. Cette somme de 315 000 € ira dans les caisses de la Commune. Il fait savoir que le projet, dans cette ancienne école, serait de créer un espace pour les centres de loisirs et les garderies.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, la signature dudit protocole.

La séance est levée à 21h20

FEUILLE DE PRESENCE

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE (<i>procuration à M. le Maire</i>)	
Michel PIQUET	
Carine GAU (<i>procuration à Gilda GRIVON</i>)	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN (<i>procuration à Marc DUPUIS</i>)	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT (<i>excusée</i>)	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON (<i>procuration à Cécile DUPUIS</i>)	
Audrey MILLET	
Michel DEPRez (<i>procuration Audrey MILLET</i>)	

Amandine DUQUESNE-PEQUEUX	
Emilie PLAISANT (<i>procuration à Nathalie GABRYELEWICZ</i>)	
Jérôme DERVAUX (<i>procuration à Michel PIQUET</i>)	
Marine HERLEM	
André DARRAS (<i>procuration à Didier BAERT</i>)	
Jacques LEMAIRE (<i>procuration à Cécil DEMULIER</i>)	
Matthieu CAUVIN (<i>excusé</i>)	